

DEPARTEMENT DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE LUZARCHES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 28 JANVIER 2016

DÉLIBÉRATION N°2016 - 13

Date de convocation
26 janvier 2016
(Procédure d'urgence)

L'an deux mil seize,
Le vingt-huit janvier à vingt heures trente minutes

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Damien Delrue.

Etaient présents à l'ouverture de la séance et lors de l'appel : (23) :

M. Delrue, M. Richard, M. Hoguet, M. Leygues, Mme Talazac, M. Valleteau de Moulliac, Mme Le Coz, Mme Lhomme, M. Stamm, M. Conseil, Mme Thievin-Dudal, Mme Sialelli, M. Bara, M. Bonin, M. Bressy, M. Geerinck, M. Decombes, Mme Hofheinz, M. Ceconi, Mme Lagrange, M. Camus, M. Leeuwin, M. Nowinski.

Nombre de conseillers:
En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 26

Absents ayant donné procuration (3) :

Amandine Diudat à Damien Delrue
Rabha Hachem à Stéphane Decombes
Gravet Hélène à Peggy Hoguet

**Objet: Avis sur le schéma
départemental de coopération
intercommunale**

Absent(1) : M. Le Pommelet

Mme Le Coz a été élue secrétaire.

Considérant la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales (RCT),

Considérant la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Considérant que le projet de schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI) présenté par le Préfet du Val d'Oise propose une fusion des deux EPCI à fiscalité propre, Communauté de communes Carnelle Pays de France et Communauté de communes pays de France (CCPF) à laquelle appartient la commune de Luzarches, à compter du 1^{er} janvier 2017,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal se prononce à l'unanimité, en faveur de la fusion des deux intercommunalités nommées ci-dessus et d'accepter de devenir membre de la Communauté de commune de Carnelle Pays de France à compter du 1^{er} janvier 2017.

Pour extrait conforme
le 03 février 2016
Le Maire,
Damien DELRUE

